

### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Date d'émission: 11-11-2019 Date de révision: 17-4-2023 Remplace la fiche: 25-1-2022 version: 4.0

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom commercial : MPM STOU 10W-40 GL-4 Multitrac Semi Synthetic

Code du produit : 35000A

Type de produit : Autres huiles de moteur, de boîte de vitesses et de lubrification.

Groupe de produits : Mélange

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs, Utilisation industrielle

Spec. d'usage industriel/professionnel : Utilisation non dispersive
Utilisé dans des systèmes clos

Catégorie fonction ou usage : Lubrifiants et additifs

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Fabricant**

MPM International Oil Company Cyclotronweg 1 2629 HN Delft - Nederland T +31 (0)15 2514030

pvhoorn@mpmoil.com - www.mpmoil.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +31 (0)15 2514030 (08.00 - 17.00 GMT+1)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	Centre antipoison d'Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033	+33 2 41 48 21 21	

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Mélanges/Substances: FDS UE > 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830, 2020/878 (Annexe II de REACH)

Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3 H412

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP) :

Mentions de danger (CLP) : H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales et

nationales.

Phrases EUH : EUH208 - Contient: Phosphite de triphényle, 2-tétradécyloxirane, produits de réaction avec

l'acide borique. Peut produire une réaction allergique.

#### 2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Composant	
Phénol, dodécyl-, ramifié (121158-58-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

Composant	
hénol, dodécyl-, ramifié(121158-58-5)	

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Remarques : Huile minérale hautement raffinée, contient <3% (p / p) d'extrait de DMSO, selon IP346

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Zinc bis[O,O-bis(2-ethylhexyl)] bis(dithiophosphate)	N° CAS: 4259-15-8 N° CE: 224-235-5 N° REACH: 01-2119493635- 27	≥ 1 – ≤ 2,49	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411 (M=0)
Alkylphénate sulfure de calcium à chaîne ramifiée (sur-basé)	N° CE: POLYMER	≥ 1 – ≤ 1,99	Aquatic Chronic 4, H413
Benzène, dérivés de polypropène, sulfonés, sels de calcium	N° CE: POLYMER N° REACH: 01-2120040541- 70	≥ 0,1 - ≤ 0,99	Skin Sens. 1B, H317
2-tétradécyloxirane, produits de réaction avec l'acide borique	N° CE: 701-392-2 N° REACH: 01-2119976364- 28	≥ 0,1 - ≤ 0,99	Skin Sens. 1B, H317

#### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Phosphite de triphényle	N° CAS: 101-02-0 N° CE: 202-908-4 N° Index: 015-105-00-7 N° REACH: 01-2119511213- 58	≥ 0,1 - ≤ 0,19	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Phénol, dodécyl-, ramifié substance de la liste candidate REACH (Phénol, produits d'alkylation (principalement en position para) avec des chaînes alkyles ramifiées riches en C12 provenant d'oligomérisation, couvrant un isomères individuels et/ou leurs combinaisons (PDDP))	N° CAS: 121158-58-5 N° CE: 310-154-3 N° REACH: 01-2119513207- 49	≥ 0,01 - ≤ 0,045	Repr. 1B, H360F Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)

imites de concentration spécifiques		
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Zinc bis[O,O-bis(2-ethylhexyl)] bis(dithiophosphate)	N° CAS: 4259-15-8 N° CE: 224-235-5 N° REACH: 01-2119493635- 27	( 50 <c 1,="" 100)="" dam.="" eye="" h318<="" td="" ≤=""></c>
Benzène, dérivés de polypropène, sulfonés, sels de calcium	N° CE: POLYMER N° REACH: 01-2120040541- 70	( 10 ≤C < 100) Skin Sens. 1B, H317
Phosphite de triphényle	N° CAS: 101-02-0 N° CE: 202-908-4 N° Index: 015-105-00-7 N° REACH: 01-2119511213- 58	( 5 ≤C < 100) Eye Irrit. 2, H319 ( 5 ≤C < 100) Skin Irrit. 2, H315

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Après inhalation : Pas nécessaire.

Après contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse.

Après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.

Après ingestion : NE PAS faire vomir. Rincer la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

Après contact avec la peau : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des

conditions normales d'utilisation.

Après contact oculaire : Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions

normales d'utilisation.

Après ingestion : Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions

normales d'utilisation.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, poudre, mousse et CO2. Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie Instructions de lutte contre l'incendie

Protection en cas d'incendie

- Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
- : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une

protection respiratoire.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : En cas de déversement accidentel, peut rendre le sol glissant.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Gants. Lunettes de protection. Procédures d'urgence : Ne pas respirer les vapeurs.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Lunettes de sécurité.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à

empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

Procédés de nettoyage : Détergent. Nettoyer dès que possible tout déversement, en le récoltant au moyen d'un

produit absorbant.

Autres informations : Les déversements peuvent être glissants. Utiliser des récipients de rejet adéquats.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Eviter toute exposition inutile. Une ventilation générale et extractive du local est

habituellement requise.

Précautions à prendre pour une manipulation sans .

anger

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. : < 40 °C

Température de manipulation Mesures d'hygiène

: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Stocker dans un récipient fermé.

Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Température de stockage : ≤ 40 °C

17-4-2023 (Date de révision) FR (français) 4/12

#### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Lieu de stockage

: Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Indications complémentaires

: Sur la base de l'ACGIH TLV, une concentration de 5 mg/m3 oilspray (TWA, 8 heures journée de travail) est recommandé

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

#### Mesures techniques:

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

#### Equipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité.

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:





#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

#### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

#### Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

#### Protection des mains:

Gants de protection

Protection des mains					
Туре	matériel	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	> 0,4		EN ISO 374

#### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

#### Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate

#### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide Couleur : Ambré. : Liquide huileux. Aspect Odeur : Caractéristique. Seuil olfactif : Pas disponible Point de fusion : Pas disponible : Pas disponible Point de congélation Point d'ébullition : Pas disponible Inflammabilité : Pas disponible Limites d'explosivité : Pas disponible Limite inférieure d'explosion : Pas disponible

Point d'éclair : > 200 °C @ ASTM D92

Température d'auto-inflammation : Pas disponible
Température de décomposition : Pas disponible
pH : Pas disponible
Viscosité, cinématique : 88 mm²/s @ 40°C

Solubilité : Produit peu soluble, restant en surface des eaux.

: Pas disponible

Log Kow : Pas disponible : Pas disponible Pression de vapeur Pression de vapeur à 50°C : Pas disponible Densité : 868 kg/m³ @ 15°C Densité relative : Pas disponible Densité relative de vapeur à 20°C : Pas disponible Taille d'une particule : Non applicable Distribution granulométrique : Non applicable Forme de particule : Non applicable Ratio d'aspect d'une particule : Non applicable État d'agrégation des particules : Non applicable État d'agglomération des particules : Non applicable Surface spécifique d'une particule : Non applicable Empoussiérage des particules : Non applicable

#### 9.2. Autres informations

Limite supérieure d'explosion

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

#### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Pas de flamme nue, pas d'étincelles et ne pas fumer.

#### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant puissant. Acides et bases.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Zinc bis[O,O-bis(2-ethylhexyl)] bis(dithiophosphate) (4259-15-8)	
DL50 orale rat 3100 mg/kg	
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
ETA CLP (voie orale)	3100 mg/kg de poids corporel

#### Phosphite de triphényle (101-02-0)

ETA CLP (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel
----------------------	-----------------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(STOT) (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(STOT) (exposition répétée)

Zinc bis[O,O-bis(2-ethylhexyl)] bis(dithiophosphate) (4259-15-8)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	125 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity in Rodents)

Danger par aspiration : Non classé

MPM STOU 10W-40 GL-4 Multitrac Semi Synthetic	
Viscosité, cinématique	88 mm²/s @ 40°C

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien

: Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

17-4-2023 (Date de révision) FR (français) 7/12

#### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Composant	
Phénol, dodécyl-, ramifié(121158-58-5)	La substance a été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne, mais aucune donnée supplémentaire n'est disponible.

#### 11.2.2. Autres informations

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

12.1. Toxicité	
Général	: Ce produit contient un ou plusieurs composants qui ont une impureté ramifiée d'alkylphénol

très toxique pour les organismes aquatiques (énumérés au chapitre 3).

Les composants qui contiennent l'impureté ont été testés et ne sont pas toxiques pour elle

les organismes aquatiques. Par conséquent, les données du chapitre 3 sur la l'impureté alkylphénol ne peut être utilisée pour classer le produit quel que soit

concerne la toxicité pour les organismes aquatiques.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)

: Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(chronique)		
Zinc bis[O,O-bis(2-ethylhexyl)] bis(dithiophosphate) (4259-15-8)		
CL50 poisson 1	4,4 mg/l Oncorhynchus mykiss OECD 203	
CL50 poissons 2	ssons 2 ≥ 0 mg/l	
CE50 Daphnie 1	75 mg/l Daphnia Magna OECD 201	
CE50 96h - Algues [1]	240 mg/l Scenedesmus Subspicatus OECD 201 @21d	
NOEC (chronique)	0,4 mg/l Daphna Magna OECD 211 @21 D- results analog product	
NOEC (acute)	NOEC Acute 220 mg/l Scededesmus Subspicatus OECD 201-biomass	
Phosphite de triphényle (101-02-0)		
CL50 poisson 1	0,94 mg/l (Daphnia magna)	
Alkylphénate sulfure de calcium à chaîne ramifiée (sur-basé)		
CL50 poisson 1	> Aucune donnée disponible.	
CL50 poissons 2	> 1000 mg/l (Pimephales promelas)	
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l Daphnia magna	
CE50 72h - Algues [1]	> 1000 mg/l Selenastrum capricomutum	
2-tétradécyloxirane, produits de réaction avec l'acide borique		
CL50 poisson 1	> 100 mg/l (Oncorhynchus mykiss)	
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l (Daphnia magna)	
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l (Selenastrum capiricomutum)	
NOEC chronique algues	10 mg/l Daphnia magna	
NOEC (acute)	NOEC Acute 32 mg/l @ 2DY (Daphnia Magna)	

### 12.2. Persistance et dégradabilité

MPM STOU 10W-40 GL-4 Multitrac Semi Synth	M STOU 10W-40 GL-4 Multitrac Semi Synthetic	
Persistance et dégradabilité	Insoluble dans l'eau, donc très peu biodégradable.	
Phosphite de triphényle (101-02-0)		
DBO (% de DThO)	0,14 % DTO @28D OECD TTG 301 D	

17-4-2023 (Date de révision) FR (français) 8/12

### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

3 (1) 111 (1)			
Alkylphénate sulfure de calcium à chaîne ram	ifiée (sur-basé)		
Persistance et dégradabilité	Aucune donnée disponible.		
2-tétradécyloxirane, produits de réaction avec	c l'acide borique		
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.		
Biodégradation	26,7 % @28d		
Phénol, dodécyl-, ramifié (121158-58-5)			
Biodégradation	25 % Sturm-test @28d		
12.3. Potentiel de bioaccumulation			
Zinc bis[O,O-bis(2-ethylhexyl)] bis(dithiophos	phate) (4259-15-8)		
Log Kow	3,59		
Phosphite de triphényle (101-02-0)			
Log Kow	6,25 @25C Calc.		
Alkylphénate sulfure de calcium à chaîne ram	ifiée (sur-basé)		
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	2,2		
Potentiel de bioaccumulation	Pas d'informations complémentaires disponibles.		
2-tétradécyloxirane, produits de réaction avec	c l'acide borique		
Log Kow	9,4		
Phénol, dodécyl-, ramifié (121158-58-5)			
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	2,9 @27d		
Log Kow	7,1 @0,1d		
12.4. Mobilité dans le sol			
MPM STOU 10W-40 GL-4 Multitrac Semi Synth	netic		
Sol	Empêcher la pollution du sol et de l'eau.		
Alkylphénate sulfure de calcium à chaîne ram	ifiée (sur-basé)		
Sol	Aucune donnée disponible.		
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB			
Composant			
Phénol, dodécyl-, ramifié (121158-58-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII		
12.6. Propriétés perturbant le système endocr	inien		
Effets néfastes sur l'environnement causés par les : Le produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation propriétés perturbant le système endocrinien endocrinien.			
Composant			
Phénol, dodécyl-, ramifié(121158-58-5)	La substance a été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne, mais aucune donnée supplémentaire n'est disponible.		

#### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

#### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Indications complémentaires : Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la

législation locale.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 13 02 06\* - huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

En conformité avec: ADR / IMDG

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU : Non réglementé N° ONU (IMDG) : Non réglementé

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non réglementé
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non réglementé

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non réglementé

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non réglementé
Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non réglementé

#### **Transport maritime**

Non réglementé

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

#### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Contient une ou plusieurs substances listées dans la liste des substances candidates de REACH à des concentrations ≥ 0,1 % ou SCL : Phénol, produits d'alkylation (principalement en position para) avec des chaînes alkyles ramifiées riches en C12 provenant d'oligomérisation, couvrant un isomères individuels et/ou leurs combinaisons (PDDP) (EC 310-154-3, CAS 121158-58-5)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

#### 15.1.2. Directives nationales

#### Pays-Bas

Catégorie ABM : Z(2) - substances biodégradables aux propriétés dangereuses pour l'homme et

l'environnement (carcinogénicité/mutagénicité/reprotoxicité/potentiel de bioaccumulation ou

toxicité)

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen

SZW-lijst van mutagene stoffen

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding

SZW-lijst van reprotoxische stoffen -

Vruchtbaarheid

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling

: Phénol, dodécyl-, ramifié est listé: Phénol, dodécyl-, ramifié est listé

: Aucun des composants n'est listé: Phénol, dodécyl-, ramifié est listé

. I fierior, dodecyr-, fairille est liste

: Aucun des composants n'est listé

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	Ajouté	
	Date de révision	Modifié	
	Remplace la fiche	Modifié	
1.1	Nom commercial du produit	Ajouté	
2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Modifié	
2.2	Phrases EUH	Modifié	
2.2	Mentions de danger (CLP)	Ajouté	
2.2	Conseils de prudence (CLP)	Ajouté	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	
11.1	Raison, quand non classé	Modifié	
12.1	Général	Ajouté	
12.4	Sol	Ajouté	
12.6	Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	Ajouté	
13.1	Code catalogue européen des déchets (CED)	Ajouté	

Texte intégral des phrases H et EUH	
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1

### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH		
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1	
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2	
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3	
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 4	
EUH208	Contient: Phosphite de triphényle, 2-tétradécyloxirane, produits de réaction avec l'acide borique. Peut produire une réaction allergique.	
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	
H302	Nocif en cas d'ingestion.	
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.	
H318	Provoque de graves lésions des yeux.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
H360F	Peut nuire à la fertilité.	
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.	
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B	
Skin Corr. 1C	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1C	
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1	
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B	

#### SDS MPM REACH

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.